Paris. — J. Claye, imp. Furne et Ce, éditeurs.

Retour de Dumouriez à l'armée de la Meuse. (Page 462.)

« qu'on nous prépare. » Nouvelle rumeur. Il continue : « Je vous abandonne ma vie; « mais je veux sauver ma mémoire du dés- « honneur en m'opposant au despotisme de « la Convention nationale. On veut que vous « confondiez dans vos mains tous les pouvoirs. « — Il faut agir et non bavarder, s'écrie une « voix. — Vous avez raison, reprend Buzot; « les publicistes de la monarchie ont dit aussi « qu'il fallait agir, et que par conséquent le « gouvernement despotique d'un seul était le « meilleur... » Un nouveau bruit s'élève, la confusion règne dans l'Assemblée; enfin on convient d'ajourner l'organisation du ministère, et de ne s'occuper actuellement que du tribunal extraordinaire. On demande le rapport du comité. Ce rapport n'est pas fait, mais à défaut on demande le projet dont on est convenu. Robert Lindet en fait la lecture tout en déplorant sa sévérité. Voici ce qu'il propose du ton de la douleur la plus vive : le tribunal sera composé de neuf juges, nommés par la Convention, indépendants de toute forme, acquérant la conviction partous les moyens, divisés en deux sections toujours permanentes, poursuivant à la requête de la

Convention ou directement ceux qui, par leur conduite ou la manifestation de leurs opinions, auraient tenté d'égarer le peuple, ceux qui, par les places qu'ils occupaient sous l'ancien régime, rappellent des prérogatives usurpées par les despotes.

A la lecture de ce projet épouvantable, des applaudissements éclatent à gauche, une violente agitation se manifeste à droite. « Plu- « tôt mourir, s'écrie Vergniaud, que de con- « sentir à l'établissement de cette inquisition « vénitienne! — Il faut au peuple, répond « Amar, ou cette mesure de salut, ou l'insur- « rection! — Mon goût pour le pouvoir révo- « lutionnaire, dit Cambon, est assez connu; « mais si le peuple s'est trompé dans les élec- « tions, nous pourrions nous tromper dans le « choix de ces neuf juges, et ce seraient « alors d'insupportables tyrans que nous nous « serions imposés à nous-mêmes! — Ce tri- « bunal, s'écrie Duhem, est encore trop bon « pour des scélérats et des contre-révolu- « tionnaires! » Le tumulte se prolonge, et le temps se consume en menaces, en outrages, en cris de toute espèce. « Nous le voulons! s'écrient les uns. — Nous ne le voulons pas! » répondent les autres. Barère demande des jurés, et en soutient la nécessité avec force. Turreau demande qu'ils soient pris à Paris; Boyer-Fonfrède, dans toute la république, parce que le nouveau tribunal aura à juger des crimes commis dans les départements, les armées et partout. La journée s'écoule, et déjà la nuit s'approche. Le président Gensonné résume les diverses propositions, et se dispose à les mettre aux voix. L'Assemblée, accablée de fatigue, semble près de céder à tant de violence. Les membres de la Plaine commencent à se retirer, et la Montagne, pour achever de les intimider, demande qu'on vote à haute voix. « Oui, s'écrie Féraud in- « digné, oui, votons à haute voix, pour faire « connaître au monde les hommes qui veu- « lent assassiner l'innocence à l'ombre de la « loi! » Cette véhémente apostrophe ranime le côté droit et le centre, et, contre toute apparence, la majorité déclare, 1° qu'il y aura des jurés; 2° que ces jurés seront pris en nombre égal dans les départements; 3° qu'ils seront nommés par la Convention.

Après l'admission de ces trois propositions, Gensonné croit devoir accorder une heure de répit à l'Assemblée, qui était accablée de fatigue. Les députés se lèvent pour se retirer. « Je somme, s'écrie Danton, les bons citoyens « de rester à leurs places! » Chacun se rassied aux éclats de cette voix terrible. « Quoi! « reprend Danton, c'est à l'instant où Miranda « peut être battu, et Dumouriez pris par der- « rière, obligé de mettre bas les armes, que « vous songeriez à délaisser votre poste[1]! Il « faut terminer l'établissement de ces lois « extraordinaires destinées à épouvanter vos « ennemis intérieurs. Il les faut arbitraires, « parce qu'il est impossible de les rendre « précises; parce que, si terribles qu'elles « soient, elles seront préférables encore aux « exécutions populaires, qui, aujourd'hui, « comme en septembre, seraient la suite des « lenteurs de la justice. Après ce tribunal, il « faut organiser un pouvoir exécutif éner- « gique, qui soit en contact immédiat avec « vous, et qui puisse mettre en mouvement « tous vos moyens en hommes et en argent. « Aujourd'hui donc le tribunal extraordinaire, « demain le pouvoir exécutif, et après-de- « main le départ de vos commissaires pour « les départements. Qu'on me calomnie, si « l'on veut, et que ma mémoire périsse, « mais que la république soit sauvée! »

Malgré cette violente exhortation, la suspension d'une heure est accordée, et les députés vont prendre un repos indispensable. Il était environ sept heures du soir. L'oisiveté du dimanche, les repas donnés dans la journée, la question qui s'agitait dans l'Assemblée, tout contribuait à augmenter l'agitation populaire. Sans qu'il y eût de complot formé d'avance, comme le crurent les girondins, on était amené par la seule disposition des esprits à une scène éclatante. On était assemblé aux Jacobins; Bentabole était accouru pour y faire le rapport sur la séance de la Convention, et se plaindre des patriotes, qui n'avaient pas été aussi énergiques ce jour-là que la veille. Le conseil général de la commune

1. Dans ce moment on ne savait pas encore que Dumouriez avait quitté la Hollande pour revenir sur la Meuse.

siégeait pareillement. Les sections, abandonnées par les citoyens paisibles, étaient livrées à quelques furieux, qui prenaient des arrêtés incendiaires. Dans celle des Quatre-Nations, dix-huit forcenés avaient décidé que le département de la Seine devait en ce moment exercer la souveraineté, et que le corps électoral de Paris devait s'assembler sur-le-champ pour retrancher de la Convention nationale les députés infidèles, qui conspiraient avec les ennemis de la révolution. Ce même arrêté fut pris par le club des Cordeliers, et une députation de la section et du club se rendait en ce moment à la commune pour lui en donner communication. Des perturbateurs, suivant l'usage ordinaire dans tous les mouvements, couraient pour faire fermer les barrières.

Dans ce même instant, les cris d'une populace furieuse retentissaient dans les rues; les enrôlés qui avaient dîné à la Halle aux Blés, remplis de fureur et de vin, munis de pistolets et de sabres, s'avançaient vers la salle des Jacobins, en faisant entendre des chants épouvantables. Ils y arrivaient à l'instant même où Bentabole achevait son rapport sur la séance de la journée. Parvenus à la porte, ils demandent à défiler dans la salle. Ils la traversent au milieu des applaudissements. L'un d'eux prend la parole et dit : « Citoyens, au moment du danger de la pa-« trie, les vainqueurs du 10 août se lèvent « pour exterminer les ennemis de l'extérieur « et de l'intérieur. — Oui, leur répond le « président Collot-d'Herbois, malgré les in-« trigants, nous sauverons avec vous la li-« berté. » Desfieux prend alors la parole, dit que Miranda est la créature de Pétion, et qu'il trahit, que Brissot a fait déclarer la guerre à l'Angleterre pour perdre la France. Il n'y a qu'un moyen, ajoute-t-il, de se sauver, c'est de se débarrasser de tous ces traîtres, de mettre tous les *appelants* en état d'arrestation chez eux, et de faire nommer d'autres députés par le peuple. Un homme vêtu d'un habit militaire, et sorti de la foule qui venait de défiler, soutient que ce n'est pas assez que l'arrestation, et qu'il faut des vengeances. « Qu'est-ce que l'inviolabilité? dit-il. Je la mets sous les pieds... » A ces mots, Dubois de Crancé arrive et veut s'opposer à ces propositions. Sa résistance cause un tumulte affreux. On propose de se diviser en deux colonnes, dont l'une ira chercher les frères cordeliers, et l'autre se rendra à la Convention pour défiler dans la salle, et lui faire entendre tout ce qu'on exige d'elle. On hésite à décider le départ; mais les tribunes envahissent la salle, on éteint les lumières, les agitateurs l'emportent, et l'on se divise en deux corps pour se rendre à la Convention et aux Cordeliers.

Dans ce moment, l'épouse de Louvet, logée avec lui dans la rue Saint-Honoré, près des Jacobins, avait entendu les vociférations partant de cette salle, et s'y était rendue pour s'instruire de ce qui s'y passait. Elle assiste à cette scène; elle accourt en avertir Louvet, qui, avec beaucoup d'autres membres du côté droit, avait quitté la séance de la Convention, où l'on disait qu'ils devaient être assassinés. Louvet, armé comme on l'était ordinairement, profite de l'obscurité de la nuit, court de porte en porte avertir ses amis, et leur assigne un rendez-vous dans un lieu caché où ils pourront se soustraire aux coups des assassins. Il les trouve chez Pétion, délibérant paisiblement sur des décrets à rendre. Il s'efforce de leur communiquer ses alarmes, et ne réussit pas à troubler l'impassible Pétion, qui, regardant le ciel et voyant tomber la pluie, dit froidement : *Il n'y aura rien cette nuit*. Cependant un rendez-vous est fixé, et l'un d'eux, nommé Kervélégan, se rend en toute hâte à la caserne du bataillon de Brest, pour le faire mettre sous les armes.

Pendant ce temps, les ministres réunis chez Lebrun, n'ayant aucune force à leur disposition, ne savaient quel moyen prendre pour défendre la Convention et eux-mêmes, car ils étaient aussi menacés. L'Assemblée, plongée dans l'effroi, attendait un dénoûment terrible, et à chaque bruit, à chaque cri, se croyait au moment d'être envahie par des assassins. Quarante membres seulement étaient restés au côté droit, et s'attendaient à voir leur vie attaquée; ils avaient des armes, et tenaient leurs pistolets préparés. Ils étaient convenus entre eux de se précipiter sur la Montagne au

premier mouvement, et d'en égorger le plus de membres qu'ils pourraient. Les tribunes et la Montagne étaient dans la même attitude, et des deux côtés on s'attendait à une scène sanglante et terrible.

Mais il n'y avait pas encore assez d'audace pour qu'un 10 août contre la Convention fût exécuté : ce n'était ici qu'une scène préliminaire, ce n'était qu'un 20 juin. La commune n'osa pas favoriser un mouvement auquel les esprits n'étaient pas assez préparés, elle s'en indigna même très-sincèrement. Le maire, à l'instant où les deux députations des Cordeliers et des Quatre-Nations se présentèrent, les repoussa sans vouloir les entendre. Complaisant des jacobins, il n'aimait pas les girondins sans doute, peut-être même il désirait leur chute, mais il pouvait croire un mouvement dangereux ; il était d'ailleurs, comme Pétion au 20 juin et au 10 août, arrêté par l'illégalité, et voulait qu'on lui fît violence pour céder. Il repoussa donc les deux députations. Hébert et Chaumette, procureurs de la commune, le soutinrent. On envoya des ordres pour tenir les barrières ouvertes, on rédigea une adresse aux sections, une autre aux jacobins pour les ramener à l'ordre. Santerre fit le discours le plus énergique à la commune, et se leva contre ceux qui demandaient une nouvelle insurrection. Il dit que, le tyran étant renversé, cette insurrection ne pouvait se diriger que contre le peuple, qui actuellement régnait seul ; que, s'il y avait de mauvais députés, il fallait les souffrir, comme on avait souffert Maury et Cazalès ; que Paris n'était pas toute la France, et devait accepter les députés des départements ; que, quant au ministre de la guerre, s'il avait fait des destitutions, il en avait le droit, puisqu'il était responsable pour ses agents ;... qu'à Paris, quelques hommes ineptes et égarés croyaient pouvoir gouverner, et désorganiseraient tout ; qu'enfin il allait mettre la force sur pied, et ramener les malveillants à l'ordre.

De son côté Beurnonville, dont l'hôtel était cerné, franchit les murailles de son jardin, réunit le plus de monde qu'il put, se mit à la tête du bataillon de Brest, et imposa aux agitateurs. La section des Quatre-Nations, les cordeliers, les jacobins, rentrèrent chez eux. Ainsi la résistance de la commune, la conduite de Santerre, le courage de Beurnonville et des Brestois, peut-être aussi la pluie qui tombait avec abondance, empêchèrent les progrès de l'insurrection. D'ailleurs la passion n'était pas encore assez forte contre ce qu'il y avait de plus noble, de plus généreux dans la république naissante. Pétion, Condorcet, Vergniaud, allaient montrer quelque temps encore dans la Convention leur courage, leurs talents et leur entraînante éloquence. Tout se calma. Le maire, appelé à la barre de la Convention, la rassura, et dans cette nuit même on acheva paisiblement le décret qui organisait le tribunal extraordinaire. Ce tribunal était composé d'un jury, de cinq juges, d'un accusateur public et de deux adjoints, tous nommés par la Convention. Les jurés devaient être choisis avant le mois de mai, et provisoirement ils pouvaient être pris dans le département de Paris et les quatre départements voisins. Les jurés devaient opiner à haute voix.

La conséquence de l'événement du 10 mars fut de réveiller l'indignation des membres du côté droit, et de causer de l'embarras à ceux du côté gauche, compromis par ces démonstrations prématurées. De toutes parts on désavouait ce mouvement comme illégal, comme attentatoire à la représentation nationale. Ceux mêmes qui ne désapprouvaient pas l'idée d'une nouvelle insurrection condamnaient celle-ci comme mal conduite, et recommandaient de se garder des désorganisateurs payés par l'émigration et l'Angleterre pour provoquer des désordres. Les deux côtés de l'Assemblée semblaient conspirer pour établir cette opinion ; tous deux supposaient une influence secrète et s'accusaient réciproquement d'en être complices. Une scène étrange confirma encore cette opinion générale. La section Poissonnière, en présentant des volontaires, demanda un acte d'accusation contre Dumouriez, le général sur qui reposait dans le moment toute l'espérance de l'armée française. A cette pétition, lue par le président de la section, un cri général d'indignation s'élève. « C'est un aristocrate, s'écrie-t-on, payé par les Anglais ! » Au même instant

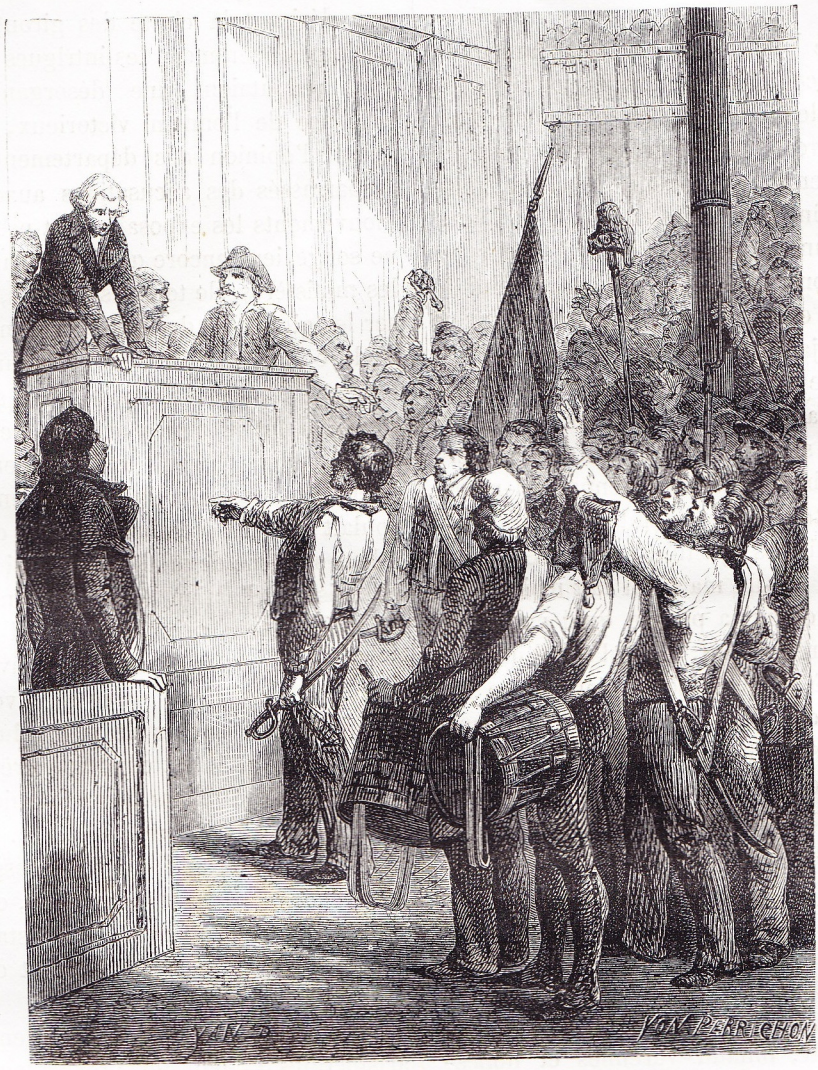

L'un d'eux prend la parole. (Page 467.)

on regarde le drapeau que portait la section, et l'on s'aperçoit avec étonnement que la cravate en est blanche, et qu'il est surmonté par des fleurs de lis. Des cris de fureur éclatent à cette vue, on déchire les fleurs de lis et la cravate, et on les remplace par un ruban tricolore qu'une femme jette des tribunes. Isnard prend aussitôt la parole pour demander un acte d'accusation contre le président de cette section ; plus de cent voix appuient cette motion, et, dans le nombre, celle qui fixe le plus l'attention est celle de Marat. « Cette « pétition, dit-il, est un complot, il faut la « lire tout entière : on verra qu'on y demande « la tête de Vergniaud, Guadet, Gensonné... « et autres ; vous sentez, ajoute-t-il, quel « triomphe ce serait pour nos ennemis qu'un « tel massacre ! ce serait la désolation de la « Convention... » Ici des applaudissements universels interrompent Marat ; il reprend, dénonce lui-même l'un des principaux agitateurs, nommé Fournier, et demande son arrestation. Sur-le-champ elle est ordonnée, toute l'affaire est renvoyée au comité de sûreté générale, et l'Assemblée ordonne qu'il soit envoyé à Dumouriez copie du pro-

cès-verbal, pour lui prouver qu'elle ne partage pas à son égard les torts des calomniateurs.

Le jeune Varlet, ami et compagnon de Fournier, accourt aux Jacobins pour demander justice de son arrestation, et propose d'aller le délivrer. « Fournier, dit-il, n'est pas « le seul menacé ; Lasouski, Desfieux, moi-« même enfin, le sommes encore. Le tribunal « révolutionnaire qu'on vient d'établir va « tourner contre les patriotes comme celui du « 10 août, et les frères qui m'entendent ne « sont plus jacobins s'ils ne me suivent. » Il veut ensuite accuser Dumouriez, et ici un trouble extraordinaire éclate dans la société ; le président se couvre, et dit qu'on veut perdre les jacobins. Billaud-Varennes lui-même monte à la tribune, se plaint de ces propositions incendiaires, justifie Dumouriez, qu'il n'aime pas, dit-il, mais qui fait maintenant son devoir, et qui a prouvé qu'il voulait se battre vigoureusement. Il se plaint d'un projet tendant à désorganiser la Convention nationale par des attentats ; il déclare comme très-suspects Varlet, Fournier, Desfieux, et appuie le projet d'un scrutin épuratoire pour délivrer la société de tous les ennemis secrets qui veulent la compromettre. La voix de Billaud-Varennes est écoutée ; des nouvelles satisfaisantes, telles que le ralliement de l'armée par Dumouriez, et la reconnaissance de la république par la Porte, achèvent de ramener le calme.

Ainsi Marat, Billaud-Varennes et Robespierre, qui parla aussi dans le même sens, se prononçaient tous contre les agitateurs, et semblaient s'accorder à croire qu'ils étaient payés par l'ennemi. C'est là une incontestable preuve qu'il n'existait pas, comme le crurent les girondins, un complot secrètement formé. Si ce complot eût existé, assurément Billaud-Varennes, Marat et Robespierre en auraient plus ou moins fait partie ; ils auraient été obligés de se taire, comme le côté gauche de l'Assemblée législative après le 20 juin, et certainement ils n'auraient pas pu demander l'arrestation de l'un de leurs complices. Mais ici le mouvement n'était que l'effet d'une effervescence populaire, et l'on pouvait le désavouer s'il était trop précoce ou trop mal combiné. D'ailleurs Marat, Robespierre, Billaud-Varennes, quoique désirant la chute des girondins, craignaient sincèrement les intrigues de l'étranger, redoutaient une désorganisation en présence de l'ennemi victorieux, appréhendaient l'opinion des départements, étaient embarrassés des accusations auxquelles ces mouvements les exposaient, et probablement ne songeaient encore qu'à s'emparer de tous les ministères, de tous les comités, et à chasser les girondins du gouvernement, sans les exclure violemment de la législature. Un seul homme, Danton, aurait pu être soupçonné, quoiqu'il fût le moins acharné des ennemis des girondins. Il avait toute influence sur les cordeliers, auteurs du mouvement ; il n'en voulait pas aux membres du côté droit, mais à leur système de modération, qui à son gré, ralentissait l'action du gouvernement ; il exigeait à tout prix un tribunal extraordinaire et un comité suprême, investi d'une dictature irrésistible, parce qu'il voulait pardessus tout le succès de la révolution ; et il est possible qu'il eût conduit secrètement les agitateurs du 10 mars, pour intimider les girondins et vaincre leur résistance. Il est certain du moins qu'il ne s'empressa pas de désavouer les auteurs du trouble, et qu'on le vit au contraire renouveler ses instances pour qu'on organisât le gouvernement d'une manière prompte et terrible.

Quoi qu'il en soit, il fut convenu que les aristocrates étaient les provocateurs secrets de ces mouvements ; tout le monde le crut ou feignit de le croire. Vergniaud, dans un discours d'une entraînante éloquence, où il dénonça toute la conspiration, le supposa ainsi : il fut blâmé, à la vérité, par Louvet, qui aurait voulu qu'on attaquât plus directement les jacobins ; mais il obtint que le premier soin du tribunal extraordinaire serait de poursuivre les auteurs du 10 mars. Le ministre de la justice, chargé de faire un rapport sur les événements, déclara qu'il n'avait trouvé nulle part le comité révolutionnaire auquel on les attribuait ; qu'il n'avait aperçu que des emportements de clubs et des propositions faites dans un mouvement d'enthousiasme ; tout ce qu'il avait découvert de

plus précis était une réunion au café Corazza, de quelques membres des Cordeliers. Ces membres des Cordeliers étaient Lasouski, Fournier, Gusman, Desfieux, Varlet, agitateurs ordinaires des sections. Ils se réunissaient après les séances pour s'entretenir de sujets politiques. Personne n'attacha d'importance à cette révélation; et comme on supposait des trames bien plus profondes, la réunion au café Corazza de quelques individus aussi subalternes ne parut que ridicule.

FIN DU LIVRE DOUZIÈME.

# LIVRE TREIZIÈME.

## VENDÉE.

Suite de nos revers militaires. Bataille de Nerwinde. — Premières négociations de Dumouriez avec l'ennemi; ses projets de contre-révolution; il traite avec l'ennemi. — Évacuation de la Belgique. — Premiers troubles de l'Ouest; mouvements insurrectionnels dans la Vendée. — Décrets révolutionnaires. Désarmement des *suspects*. — Entretien de Dumouriez avec des émissaires des jacobins. Il fait arrêter et livre aux Autrichiens les commissaires de la Convention. — Décret contre les Bourbons. — Mise en arrestation du duc d'Orléans et de sa famille. — Dumouriez, abandonné de son armée après sa trahison, se réfugie dans le camp des Impériaux. Opinion sur ce général — Changements dans les commandements des armées du Nord et du Rhin. Bouchotte est nommé ministre de la guerre à la place de Beurnonville. — Établissement du *comité de salut public*. — L'irritation des partis augmente à Paris. — Réunion démagogique de l'Évêché; projets de pétitions incendiaires. — Renouvellement de la lutte entre les deux côtés de l'Assemblée. — Discours et accusation de Robespierre contre les complices de Dumouriez et les girondins. — Réponse de Vergniaud. — Marat est décrété d'accusation et envoyé devant le tribunal révolutionnaire. — Pétition des sections de Paris demandant l'expulsion de vingt-deux membres de la Convention. — Résistance de la commune à l'autorité de l'Assemblée. Accroissement de ses pouvoirs. — Marat est acquitté et porté en triomphe. — État des opinions et marche de la révolution dans les provinces. — Dispositions des principales villes, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. — Position particulière de la Bretagne et de la Vendée. — Description de ces pays; causes qui amenèrent et entretinrent la guerre civile. — Premiers succès des Vendéens, leurs principaux chefs.

On a vu, dans le livre précédent, dans quel état d'exaspération se trouvaient les partis de l'intérieur, et les mesures extraordinaires que le gouvernement révolutionnaire avait prises pour résister à la coalition étrangère et aux factions du dedans. C'est au milieu de ces circonstances, de plus en plus imminentes, que Dumouriez, revenu de Hollande, rejoignit son armée à Louvain. Nous l'avons vu déployant son autorité contre les commissaires du pouvoir exécutif, et repoussant de toutes ses forces le jacobinisme qui tâchait de s'introduire en Belgique. A toutes ces démarches, il en ajouta une plus hardie encore, et qui devait le conduire à la même fin que Lafayette. Il écrivit, le 12 mars, une lettre à la Convention, dans laquelle, revenant sur la désorganisation des armées opérée par Pache et les jacobins, sur le décret du 15 décembre, sur les vexations exercées contre les Belges, il imputait tous les maux présents à l'esprit désorganisateur qui se répandait de Paris sur la France, et de la France dans les pays affranchis par nos armées. Cette lettre, pleine d'expressions audacieuses, et surtout de remontrances qu'il n'appartenait pas à un général de faire, arriva au comité de sûreté générale, au moment même où de si nombreuses accusations s'élevaient contre Dumouriez, et où l'on faisait de continuels efforts pour lui conserver la faveur populaire, et l'attacher lui-même à la république. Cette lettre fut tenue secrète, et sur-le-champ on lui envoya Danton pour l'engager à la rétracter.

Dumouriez rallia son armée en avant de Louvain, ramena ses colonnes dispersées, jeta un corps vers sa droite pour garder la Campine, et pour lier ses opérations avec les derrières de l'armée hasardée en Hollande. Aussitôt après, il se décida à reprendre l'offensive

# HISTOIRE
DE LA
# RÉVOLUTION
# FRANÇAISE
PAR
## A. THIERS

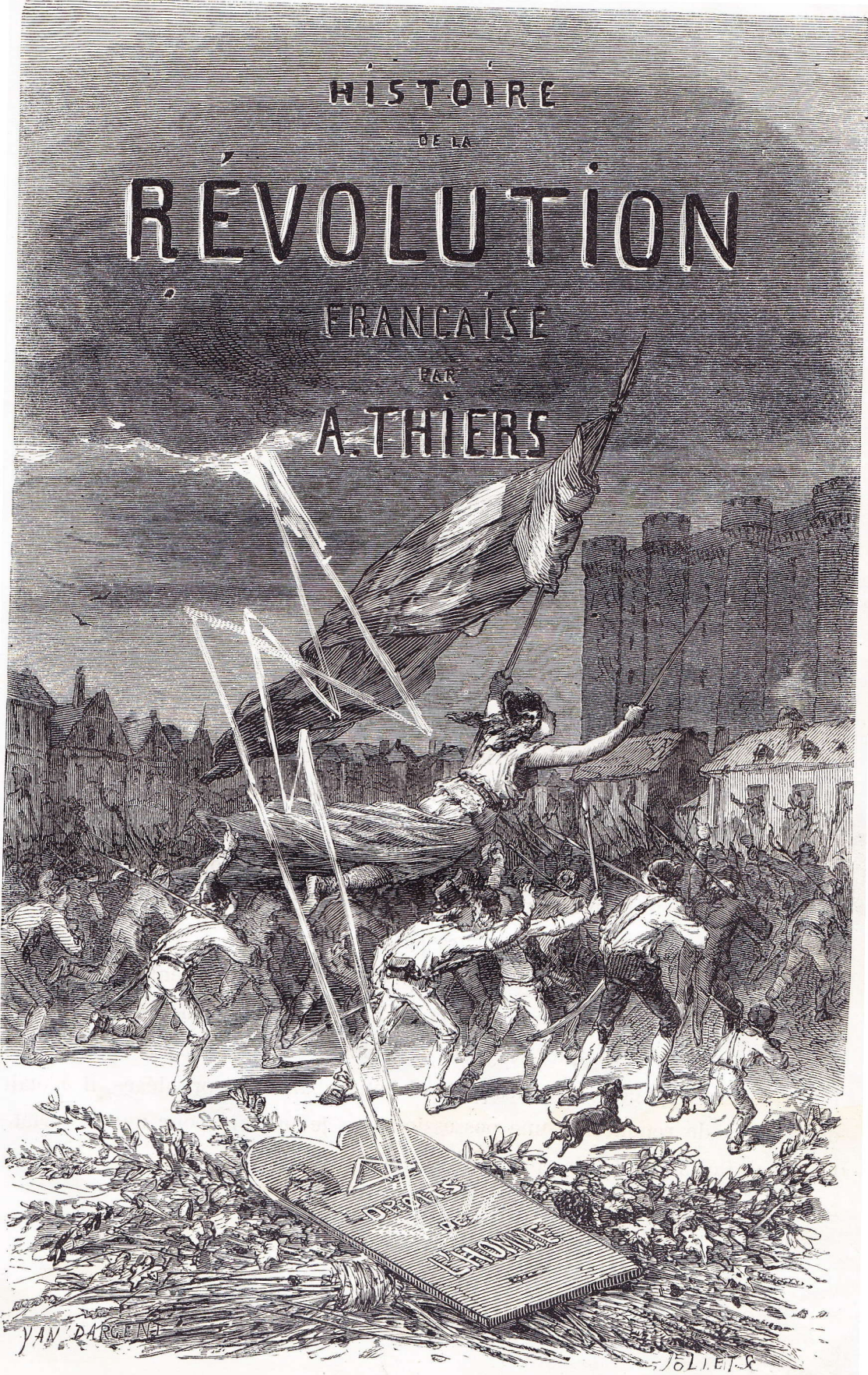


Paris. — J. Claye, imp.

Furne et Ce, éditeurs.